

# LE PETIT MANIGUET



MAI 2017





Electricité Générale  
Travaux d'intérieur

Neuf  
Rénovation

cjp.cjp@orange.fr

Pascal Jacottin

16 rue de la Rochatte  
54670 MALLELOY

Tél. 03 83 49 19 78  
Port. 06 19 98 22 13  
Fax 09 64 22 70 34

AGENCE RENAULT

## GARAGE Claude KAUFFMANN

Vente pièces détachées  
Mécanique – Carrosserie  
(toutes marques)

Route de Custines  
54670 MALLELOY  
Tél. : 03.83.49.14.74



Parfum d'Arum  
Cécile Kirsch  
Fleuriste qualifiée  
Place de Malleloy  
Custines  
www.parfundarum.com  
06 45 43 02 45  
15 rue du Général Leclerc - 54670 Custines



### MGS CHAUFFAGE

ENTRETIENS - DEPANNAGES - INSTALLATIONS  
Toutes marques



- Chauffage
- Pompe à chaleur
- Climatisation
- Chauffe eau

**03 83 21 05 16**  
sarl.mgs54@gmail.com

# Carrefour

contact

**HORAIRES**  
Lundi au Samedi de 8h à 20h  
Dimanche et jours fériés de 9h à 13h

42, rue du Général Leclerc - 54670 CUSTINES  
**Tél. : 03 83 49 33 01 - Fax : 03 83 24 37 44**

## LE MOT DE MADAME LE MAIRE

Les 23 avril et 7 mai, vous avez été nombreux à participer à l'élection présidentielle, 86 % des électeurs inscrits se sont déplacés.

16 candidats sont en lice pour les élections législatives, espérons une aussi bonne participation des électeurs les 11 et 18 juin.

Etant à mi-mandat, faisons un petit récapitulatif des actions menées durant ces trois années écoulées :

- Les travaux de VRD de la rue de Custines
- Le chauffage de la salle polyvalente
- Les décorations de Noël
- Le site internet qui est mis à jour régulièrement et qui rencontre beaucoup de succès.
- La dalle béton devant le vestiaire du terrain de football
- Une partie des travaux d'accessibilité.
- Les nouvelles activités qui permettent à presque 50 % de l'effectif scolaire de profiter de ces moments agréables.
- Démarrage des Lotissements du Pré la Saule et des Rousses qui avancent rapidement

Suite à une enquête concernant l'ouverture du périscolaire le matin de 7 h à 8 h 20, beaucoup de parents ayant répondu favorablement, nous allons tout mettre en œuvre pour la réussite de ce nouveau service.

La restauration scolaire prise en charge depuis le début de l'année par le Bassin de Pompey attire de plus en plus de petits Maniguets, notamment grâce à la qualité des menus.

Enfin, le bassin de Pompey a nommé un bureau d'études en vue de prendre la compétence eau et assainissement.

La fin de l'année scolaire approchant, je vous souhaite de passer d'excellentes vacances.

Bonne lecture



## SOMMAIRE

Délibérations du	
Conseil Municipal	p. 3 à 6
Vie associative	p. 7
Vie scolaire	p. 7
Périscolaire	p. 10
Rencontre avec	
le Club des Aînés	p. 11
Etat civil	p. 11
Célébrations eucharistiques	p. 12
Messages de prévention	p. 12
Démarches administratives	p. 13
Les infos à conserver	p. 15
Renseignements utiles	p. 19

Bulletin Officiel d'information

DIFFUSION GRATUITE

Directeur de la publication :

J. DOUGOUD

Dépôt légal n°1039

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 27 MARS 2017

Présents 11 - Représentés 1 - Absents 2

### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

#### BUDGET GENERAL

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2016 selon la balance suivante :

<b>DEPENSES</b>	450 162.96 €
Fonctionnement	382 981.93 €
Investissement	67 181.03 €
<b>Restes à réaliser</b>	<b>57 663,00 €</b>

<b>RECETTES</b>	524 959.42 €
Fonctionnement	413 409.73 €
Investissement	111 549.69 €
<b>Restes à réaliser</b>	<b>12 095,00 €</b>

#### Reports N-1

Excédent de fonctionnement	2 693.76 €
Excédent d'investissement	15 961.37 €

EXCEDENT de fonctionnement	33 121.56 €
EXCEDENT d'investissement	60 330.03 €
<b>Restes à réaliser</b>	<b>- 45 568.00 €</b>
<b>EXCEDENT DE CLOTURE</b>	<b>93 451.59 €</b>
<b>EXCEDENT (- Restes à réaliser)</b>	<b>47 883.59 €</b>

### VOTE DU C.A. 2016

#### BUDGET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

<b>DEPENSES</b>	<b>24 655.28 €</b>
Dépenses d'exploitation	3 471.60 €
Dépenses d'investissement	21 183.68 €
<b>RECETTES</b>	<b>52 597.21 €</b>
Recettes d'exploitation	6 002.77 €
Recettes d'investissement	46 594.44 €

#### Reports N-1

Excédent de fonctionnement	22 348.77 €
Déficit d'investissement	24 078.30 €

EXCEDENT de fonctionnement	24 879.94 €
EXCEDENT d'investissement	1 332.46 €
<b>EXCEDENT DE CLOTURE</b>	<b>26 212.40 €</b>

### VOTE DES COMPTES DE GESTION 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, VOTE les comptes de gestion 2016 des 2 budgets.

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, VOTE le budget primitif 2017 qui se décompose comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 396 603.56 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 110 129.59 €

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

#### BUDGET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, VOTE le budget primitif 2017 qui se décompose comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 40 432.94 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 38 473.40 €

### VOTE DU TAUX DES TAXES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de maintenir le taux des taxes d'habitation et foncière sur les propriétés bâties et non bâties pour 2017.

Les **taux pour 2017** sont ainsi fixés :

- Taxe d'habitation : 12.88 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 6.00 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 24.12 %

### VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Prenant en compte les effectifs actuels

VOTE la répartition des subventions comme suit :

- Entente Sportive Custines Malleloy : 1 200 €
- F.J.E.P. : 1 400 €
- Association « Loisirs pour l'Enfance » : 500 €
- Atelier de la Mauchère : 100 €
- Comité des fêtes : 250 €
- Danse ta Vie : 220 €
- Association des Anciens Combattants : 100 €
- Musique : 200 €
- Coopérative scolaire : 1 500 €
- P'tits mouss : Aide matérielle

**MODIFICATIONS STATUTAIRES :**  
**COMPÉTENCE AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE**  
**DU TERRITOIRE ET PÉRIMÈTRE DE LA**  
**COMPÉTENCE RESTAURATION COLLECTIVE**

I/ Nouvelle compétence Aménagement Numérique du territoire

Afin de résorber la fracture numérique mais également renforcer l'attractivité et la compétitivité des territoires, la loi ouvre aux collectivités et à leurs groupements la possibilité d'intervenir dans le domaine des communications électroniques afin de pallier un éventuel déficit d'offres privées sur leurs territoires.

Cette mesure contribuera à la dynamique engagée par le plan « France Très Haut Débit » qui vise une couverture à 100% de la population en 2025 et encourage le déploiement, par les collectivités et leur groupement, de réseaux de communications électroniques de grande envergure (schémas départementaux d'aménagement numérique) en bonifiant le soutien financier de l'Etat.

Une fois compétent en matière d'aménagement numérique, le Bassin de Pompey sera habilité à étudier les coopérations possibles avec le Département et la Région Grand Est pour le déploiement de la fibre à l'habitant (FTTH : *Fiber To The Home*). Il est précisé que le Bassin de Pompey a déjà finalisé l'amenée de la fibre aux entreprises (FFTO : *Fiber To The Office*) en partenariat avec le Conseil départemental dans le cadre de sa compétence de Développement économique pour un montant de 850 000 €.

II/ compétence N° 8, « Action sociale d'intérêt communautaire / santé - nutrition »

A ce titre, la structure intercommunale a en charge :

- L'élaboration et le suivi d'un Contrat local de santé,
- La création et la gestion d'un équipement central de restauration collective, la distribution, le matériel et le service des repas dans les cantines scolaires.

S'agissant du service repas dans les cantines, le champ de compétences transférées couvre toute la pause méridienne, soit :

- Les transports et déplacements des enfants entre l'école et le site de restauration,
- L'encadrement des enfants par les animateurs
- Les missions administratives et de coordination nécessaires à l'organisation du temps méridien »

Il convient donc d'engager une procédure de modifications statutaires comprenant une consultation des conseils municipaux des communes membres du Bassin de Pompey.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de modification des statuts joint en annexe.

**IMPLANTATION DE LA SOCIÉTÉ « ENVIE 2 E LORRAINE » À POMPEY**

Madame le Maire informe le conseil que la société « ENVIE 2 E Lorraine » a présenté à la préfecture une demande d'autorisation d'exploiter des installations de tri, regroupement, désassemblage, démantèlement et remise en état des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) sur le territoire de la commune de Pompey. Cette implantation se situant à moins de 2km du territoire de la commune, le Conseil Municipal doit émettre un avis sur l'installation de cette société.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la demande d'autorisation effectuée par la société « ENVIE 2 E Lorraine ».

**CONVENTION PORTANT SUR L'ENLÈVEMENT ET L'ÉLIMINATION DES VÉHICULES EN ÉTAT D'ÉPAVE ET/OU EN STATIONNEMENT ABUSIF SUR LA VOIE PUBLIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**

Dans le cadre de la mutualisation de l'achat public, 12 communes du Bassin de Pompey vont procéder à la passation d'une convention ayant pour objet de définir la prestation d'enlèvement à titre gracieux *des véhicules en état d'épave* auprès des particuliers qui en feront la demande sur le territoire de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

La société Derichebourg Environnement, avec laquelle sera signée la convention, se rémunère notamment par la revente de la tôle et la ferraille provenant des véhicules détruits. Cette convention est élaborée dans un souci de protection de l'environnement, d'amélioration des paysages, du cadre de vie, de sécurité et de salubrité publique.

*La mise en fourrière (caractère curatif) relève du code de la route et seuls les Maires et les Officiers de Police Judiciaire sont compétents pour ordonner la mise en fourrière.*

Cette convention de prestation d'enlèvement des véhicules épaves sera complétée durant le premier semestre 2017 par une Délégation de Service Public

(DSP) allégée de prestation d'enlèvement des véhicules gênants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Après un avis soumis à son examen,
- **APPROUVE** le projet de convention ci-annexé.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention.

### **REFONTE DE LA RÉGIE COMMUNALE**

Madame le Maire informe le Conseil que, compte tenu du départ en retraite du régisseur de la commune, Mme LEBEL Solange, il est nécessaire de nommer un nouveau titulaire.

De plus, l'acte constitutif de la régie communale de Malleloy datant de 1977, il convient de la dissoudre et d'en créer une nouvelle afin de se mettre en conformité avec la législation en vigueur. Cette nouvelle régie autorisera l'encaissement de tous les produits originellement prévus dans l'acte constitutif de la régie de 1977. De plus, il est proposé d'y inclure également les recettes générées par la participation des non-ayant droit au repas des anciens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la dissolution de l'ancienne régie et la création d'une nouvelle.
  - **APPROUVE** l'ajout aux encaissements autorisés des recettes générées par la participation des non-ayant droit au repas des anciens.
  - **APPROUVE** la nomination de Sylvain JOYEUX, secrétaire général, comme nouveau régisseur titulaire

### **RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ASSURANCE PRÉVOYANCE DE GARANTIES COMPLÉMENTAIRES AU STATUT DES AGENTS DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES**

Madame le Maire informe le Conseil que la convention de participation souscrite par le CDG54 pour la couverture du risque prévoyance et à laquelle la commune a choisi d'adhérer à compter du 01/01/2013 arrive bientôt à son terme.

Le Centre de gestion propose d'organiser de nouveau une procédure de mise en concurrence et ainsi tenter d'éviter l'augmentation tarifaire annoncée par l'actuel prestataire du marché, la MNT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DÉCIDE** de charger le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle de lancer une procédure formalisée, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte un nouveau contrat-cadre permettant aux agents de bénéficier de prestations d'action sociale mutualisées et conclure avec un des organismes mentionnés au I de l'article 88-2 de la loi n°84-53 ci-dessus indiqué une convention de participation dans les conditions prévues au II du même article.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Garantie incapacité et temporaire de travail et invalidité;
- Garantie minoration de retraite.

Pour chacune de ces catégories, les assureurs consultés devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules. Ces contrats seront conclus pour une durée de 6 ans avec possibilité de résiliation annuelle par le souscripteur et l'assureur à l'échéance, avec un préavis de 4 mois.

La décision éventuelle d'adhérer au contrat groupe fera l'objet d'une délibération ultérieure.

### **CONVENTION DE MUTUALISATION ET DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES**

Madame le Maire présente le projet de convention établi par le Bassin de Pompey concernant la mise à disposition des services de la ville pour le compte de la communauté de communes (ex : viabilité hivernale, espaces verts) et la mise à disposition des services de la communauté de communes pour le compte de la ville (ex : mise à disposition de personnel et de matériel, ingénierie informatique, prévention, achat public...), ce dans le cadre d'une bonne organisation et d'une mutualisation des services existants.

Vu l'avis conforme du Comité technique en date du 15/03/2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **AUTORISE** Madame le Maire à signer cette convention.

### **CONVENTION DE MUTUALISATION ET DE MISE À DISPOSITION DES SERVICES INFORMATIQUES**

Afin de poursuivre son action dans le domaine du numérique, le Bassin de Pompey propose à ses communes membres un projet de mutualisation en 3 phases dont la première débutera dès 2017. Après examen des différentes options,

Madame le Maire propose que la commune adhère uniquement à la phase 1, mutualisation de base qui comprend : centralisation des achats matériels, centralisation des achats applicatifs et métiers, centralisation des prestataires de maintenance, mutualisation de formations, mise en place d'un intranet et d'un extranet, mise en place de la fibre optique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer cette convention.
- **APPROUVE** la seule adhésion à la phase 1 : mutualisation de base.

### CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICE RESTAURATION COLLECTIVE

Madame le Maire rappelle que la compétence « restauration scolaire » est prise par la communauté de communes du Bassin de Pompey à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Elle présente ensuite le projet de convention établie par le Bassin de Pompey pour la mise à disposition de service à la restauration collective :

- En période scolaire : du lundi au vendredi, mercredi compris.
- Pendant les petites vacances scolaires : pendant la semaine de fonctionnement du centre de loisirs.

La commune s'engage à mettre à disposition du Bassin de Pompey les services nécessaires à l'exercice de la compétence « restauration collective et service des repas dans les cantines scolaires » qui lui est nouvellement dévolue. Cette convention est prévue pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec une revoiture à mi-parcours soit en septembre 2019. Elle pourra être renouvelée par reconduction expresse.

Vu l'avis du Comité technique en date du 15/03/2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la convention établie par le Bassin de Pompey ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention.

### QUESTIONS DIVERSES

- Dans le cadre de la démarche d'élaboration du **Plan local d'urbanisme intercommunal** habitat et déplacements (PLUI – HD), le Bassin de Pompey a déterminé, dans sa délibération du 15 décembre 2015, des modalités de concertation afin que toutes les personnes concernées par ce projet (habitants, associations locales...) puissent s'exprimer. Pour ce faire, Madame le Maire informe le Conseil qu'un **registre de concertation** est disponible en Mairie afin que les habitants qui le souhaitent puissent faire part de leurs observations, commentaires et autres propositions sur le sujet.
- Madame le Maire évoque ensuite avec le Conseil la possibilité de mettre en place un **accueil périscolaire** des enfants de 7h à 8h30 du matin à partir de septembre prochain. En effet, les demandes à ce sujet se font de plus en plus fortes de la part des familles de la commune mais aussi de la part des futurs Maniguets qui devraient bientôt emménager dans les lotissements nouvellement construits. Madame le Maire précise tout de même que l'ouverture d'un accueil périscolaire le matin aurait un coût non négligeable puisque cela nécessiterait notamment de recruter au minimum 2 personnes supplémentaires. Il convient donc, avant d'enclencher une quelconque démarche, de s'assurer que la demande est bien réelle et que les familles intéressées sont effectivement prêtes à inscrire leur enfant au périscolaire matin sur une base régulière. Un recensement sera donc effectué auprès des familles avant la fin de l'année scolaire afin d'entériner ou non l'ouverture d'un nouvel accueil périscolaire le matin.



## Le Comité des fêtes

Au programme du comité des fêtes, il est prévu pour cet automne un Loto, un concert et une soirée dansante, les dates vous seront précisées ultérieurement.

Notre 10<sup>e</sup> brocante quant à elle, est prévue le premier dimanche de Septembre. Nous vous y attendons nombreux. Vous pouvez dès à présent réserver vos emplacements, à l'aide du bulletin ci-joint, dans la rue de Vénézu, place de la Mairie, rue de l'Eglise. N'hésitez pas à préciser vos emplacements souhaités. Le principe reste le même que les autres années : un emplacement remboursé par foyer Maniguet qui expose. A vos stylos !!!

### Bulletin de réservation pour la brocante du Dimanche 3 Septembre à Malleloy

---

Nom :

Prénom :

Adresse :

Emplacement de 5 mètres :

x 5 € =

Au numéro et rue :

N° de téléphone joignable le jour de la brocante :

---

La journée « **Marché de Noël** » est prévue le 25 Novembre à Strasbourg.

Et **St Nicolas** sera à Malleloy le 9 Décembre avec un spectacle prévu à la salle polyvalente.

N'hésitez pas à contacter les membres du comité ou à vous connecter sur notre page Facebook pour inscriptions, renseignements ou devenir membre de l'association.

## ECOLE

### SORTIE CINEMA

Jeudi 9 mars, nous nous sommes rendus au cinéma Royal à Saint Max pour assister à la projection de *Le Garçon et le Monde*. *Le garçon est le monde* est un film d'animation en couleur de Alê Abreu, un réalisateur brésilien.

La classe de MS-GS



## SPECTACLE AU TGP

Mardi 17 janvier, nous nous sommes rendus au Théâtre Gérard Philippe à Frouard pour assister à un spectacle intitulé *Animale*.

Sur scène, une danseuse, déguisée en sorcière, dansait au milieu de souris vivantes.

« *J'ai bien aimé parce qu'il y avait des balles et des souris* » - Antoine

« *J'ai pas aimé parce qu'il y avait beaucoup de couleur noire, et j'aime pas le noir !* » - Léa

« *J'ai pas aimé, les souris, c'est dégoûtant !* » - Julia

« *J'ai aimé quand la dame a renversé toutes les souris* » - Nolan G.

Avant le spectacle, nous avons pu découvrir une jolie exposition.

La classe de MS-GS



## VIVE LA CHANDELEUR !

Le 2 février, c'était la Chandeleur. Nous avons donc préparé la pâte...

... puis fait cuire les crêpes, grâce à l'aide précieuse du papa de Paulin.



La classe de MS-GS

## GALETTE DES ROIS (et reines)

Vendredi 6 janvier, c'était l'Épiphanie. Nous avons confectionné et dégusté deux délicieuses galettes.



Nous avons aussi préparé de jolies couronnes.

C'est Capucine qui a découvert la première fève, elle a choisi Nolan comme roi



Tom a trouvé la seconde fève, il a pris Fleur pour reine



La classe de MS-GS

### Ça déboite !

Lundi 6 février, nous avons découvert l'exposition "ça déboite" au préau des arts de Maxéville. En arrivant, nous avons fait trois groupes. Le premier a visité l'exposition avec un questionnaire. Nous avons découvert les différentes utilisations du bois, les différentes sortes de bois. Nous avons appris à trouver l'âge d'un arbre en comptant les cernes. Le second a fait deux expériences : la première sur la densité du bois et la seconde sur l'utilisation du bois comme isolant. Enfin le dernier groupe a rejoint l'atelier menuiserie pour découper un puzzle en bois à l'aide de scies à découper. Ensuite chacun a pu découvrir les différentes activités. Cette matinée était vraiment intéressante ! Merci aux personnes qui nous ont accueillis et aux parents qui nous ont accompagnés.



Jeudi 9 février, nous avons eu la chance de découvrir le spectacle "Cortex" au TGP. Dans celui-ci, deux danseuses, comédiennes, évoquent la mémoire sur une musique créée par un musicien sur scène. Les élèves ont beaucoup apprécié l'humour et l'énergie des artistes ainsi que le travail du musicien. Félicitations aux artistes et merci au TGP et à la communauté de communes de nous avoir fait découvrir ce spectacle remarquable.

### Tous à vélo !

Jeudi 2 mars, une gendarme et son assistant sont venus nous faire passer un test sur la conduite à vélo. Nous avons ensuite corrigé ensemble avec les explications nécessaires de la gendarme puis nous sommes allés dans la cour pour faire un test pratique d'habileté et de sécurité. Ce n'était pas facile de garder l'équilibre entre les barres parallèles ou sur le petit pont. Ethan a obtenu le plus de points mais malheureusement, il ne pourra pas représenter la classe aux épreuves régionales car nous serons en classe découverte. Merci aux agents de la prévention routière.



Jeudi 9 mars, nous sommes allés au cinéma Royal à St Max pour découvrir une œuvre majeure de l'histoire du cinéma : les 400 coups de François Truffaut. Nous avons découvert également la vie et l'école dans les années 50. Les bêtises d'Antoine nous ont amusés mais nous n'aurions pas aimé être à sa place !

### Vive Carnaval !

Un grand merci à tous les cuisiniers et cuisinières qui nous ont régallés de leurs délicieux beignets et gâteaux ! Félicitations pour les costumes !



# PERISCOLAIRE



Les petites vacances d'avril se sont déroulées avec une moyenne de 15 enfants de 3 à 11 ans. Encadrés par Mélanie, la directrice ; Halima, Nathalie et Rita les animatrices ainsi que Sophie qui est venue nous aider tout au long de la semaine, les enfants ont confectionné des décorations de Pâques. Le mardi nous sommes allés à la piscine de Pompey, le jeudi nous avons pique-niqué au terrain de foot et le vendredi les enfants ont participé à une chasse aux œufs.

Une semaine de vacances qui s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur !!!

*Espace Multi Accueil*



## OUVERTURE D'UN ACCUEIL PÉRISCOLAIRE MATIN

Suite à de nombreuses demandes des parents et à un sondage mené par la Mairie ayant obtenu des résultats probants, il a été décidé d'ouvrir à partir de la prochaine année scolaire un accueil périscolaire le matin.

L'inscription à l'accueil périscolaire du matin se fera sous les conditions suivantes :

### Horaires d'ouvertures :

Ouverture les Lundis, Mardis, Mercredis, Jeudis et Vendredis de **7h00 à 8h30**, pour les enfants de plus de 3 ans uniquement. Collation prévue pour les enfants.

### Tarification :

Les enfants ayant 36 semaines d'école par an, l'inscription à l'accueil périscolaire matin se fera à **l'année** et sera facturée toutes les **9 semaines d'école**, soit **4 périodes de facturation dans l'année**. 3 forfaits d'inscription à la garderie vous sont proposés :

- **Forfait 5jours/semaine : 90€ par période**
- **Forfait 3jours/semaine : 54€ par période**
- **Forfait 2jours/semaine : 36€ par période**

Le tarif de la garderie sera donc de **2€/jour** pour 1H30 de garderie + collation.

# Rencontre avec....

## Le Club des Aînés

Tous les mardis après-midi, salle annexe de la Mairie, le club des Aînés se réunit afin de passer un agréable moment ; une dizaine de personnes jouent à la belote, au rummikub ou à d'autres jeux de chiffres ou de lettres. Au cours de l'après-midi on boit le café accompagné de petits gâteaux.



Régulièrement, un repas est organisé,

Ce petit groupe très sympathique est prêt à accueillir toute personne désirant le rejoindre. Il suffit de venir le mardi à 13 h 30 salle annexe de la Mairie. Une participation annuelle de 7 € est demandée (pour l'assurance).



Le rummikub



La belote

## ETAT CIVIL

### Naissances :

John SENOCQ

Adèle Marie DESSEAUX

Zoé VERY DOYOTTE



né le 12/03/2017 à NANCY

née le 11/02/2017 à NANCY

née le 06/02/2017 à NANCY

AVEC TOUTES NOS FELICITATIONS.

# CELEBRATIONS EUCHARISTIQUES

## Juin 2017

Dimanche 4 à 9 h 30 Custines - Pentecôte  
Dimanche 11 à 9 h 30 Bouxières-aux-Dames  
Dimanche 18 à 9 h 30 Custines  
Dimanche 25 à 9 h 30 Malleloy

## Juillet 2017

Dimanche 2 à 9 h 30 à Bouxières-aux-Dames  
Dimanche 9 à 9 h 30 à Malleloy  
Dimanche 16 à 9 h 30 à Custines  
Dimanche 23 à 9 h 30 à Bouxières-aux-Dames  
Dimanche 30 à 9 h 30 à Malleloy

## Août 2017 :

Dimanche 6 à 9 h 30 à Custines  
Dimanche 13 à 9 h 30 à Bouxières-aux-Dames  
Mardi 15 Assomption à 9 h 30 à Malleloy  
Dimanche 20 à 9 h 30 à Custines  
Dimanche 27 à 9 h 30 à Custines

Site de la paroisse :

[www.catholique-nancy.fr/clevant](http://www.catholique-nancy.fr/clevant)

Voir tableau d'affichage sur la grille de l'église.

Pour les célébrations à Malleloy, nous avons plaisir à voir l'église fleurie mais pour cela encore faut-il disposer de fleurs ! Vous avez un jardin ou vous souhaitez faire un achat ou un don à cette fin, prière de prendre contact la veille de la date au plus tard avec

Mme Hélène WOLFARTH

(Tél : 03 83 24 35 60).

D'avance merci.

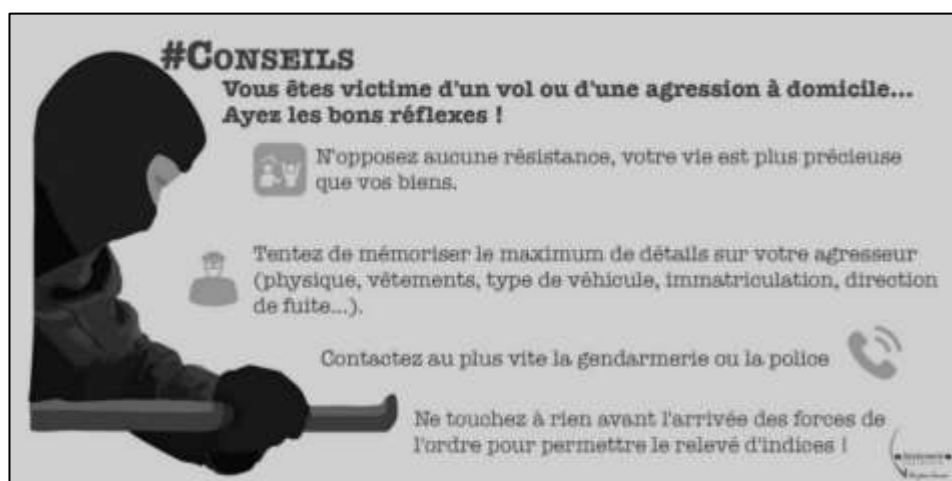
## MESSAGES DE PREVENTION

Depuis quelques semaines, une société nommée **EDH 54** procède à du démarchage téléphonique en prétendant être mandatée par un organisme public pour se rendre chez les propriétaires de Malleloy et inspecter la toiture de leur maison, ce afin de vérifier si elles n'ont pas été infectées par un parasite.

Cette pratique est tout à fait **ILLÉGALE** et cette entreprise n'a bien évidemment pas été mandatée par un quelconque organisme public.


Pour rappel, le service « Habitat » du Bassin de Pompey, compétent sur le territoire en matière de rénovation de l'habitat, n'intervient que sur demande **DIRECTE** d'un administré.

En cas de doute sur l'honnêteté d'une société, n'hésitez pas à contacter directement la Mairie.





**#Escroquerie à la fausse qualité** **#VOL PAR RUSE**  
 Faux gendarmes, faux policiers, faux agents EDF... Comment se protéger ?



Ne laissez entrer aucun inconnu dans votre domicile. Utilisez un entrebâilleur et/ou l'œilleton de votre porte pour parler à votre interlocuteur.

Demandez la carte professionnelle ou la lettre de mission

Vérifiez auprès de l'organisme qu'une intervention est prévue à votre domicile. En cas de doute, n'hésitez pas à composer le 17 pour joindre la gendarmerie ou la police.

**#PRÉVENTION**

## CANICULE ET RISQUES EXCEPTIONNELS

Suite à la canicule de l'année 2003, les services de l'Etat ont défini un plan de gestion de la canicule au niveau départemental et par extension à tous risques exceptionnels. Ainsi, la réglementation prévoit qu'un registre nominatif soit institué pour y inscrire toutes les personnes âgées et personnes handicapées de la commune vivant à domicile qui en font la demande.

La finalité de ce registre est d'organiser en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence un contact périodique avec les personnes inscrites sur le registre afin de leur apporter les conseils et l'assistance dont elles ont besoin.

Sont concernées les personnes :

- âgées de 65 ans et plus résidant à domicile ;
- âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail ;
- adultes handicapées.

La demande d'inscription s'effectue par écrit à l'aide du formulaire à demander à la mairie. Les demandes d'inscription émanant d'un tiers (parent, voisin) doivent être réalisées individuellement et par écrit. L'inscription sur le registre est facultative. Toute personne inscrite dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations.

## **VOS DEMARCHES ADMINISTRATIVES**

### RETABLISSEMENT DES AUTORISATIONS DE SORTIE DU TERRITOIRE

Depuis le 15 janvier 2017, les mineurs quittant le territoire national, non accompagnés d'un titulaire de l'autorité parentale, doivent être munis :

- D'une autorisation individuelle de sortie de territoire (AST), complétée et signée par le titulaire de l'autorité parentale ;
- D'une copie de la pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale signataire de l'AST.

L'AST ne dispense pas le mineur de l'obligation d'être en possession d'un titre de voyage. En fonction des exigences des pays, le mineur doit présenter soit un passeport valide, accompagné d'un visa s'il est requis, soit une carte nationale d'identité valide.

Il n'est pas nécessaire de se déplacer en mairie, l'AST prend la forme d'un formulaire CERFA (N°15646\*01) accessible sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

## CARTES D'IDENTITE

**NOUVEAU**

Depuis le 28 mars 2017, les dossiers sont à retirer en mairie de Malleloy. Une fois votre dossier complet, vous devez prendre rendez-vous à la mairie de Frouard au 03-83-49-13-25 qui dorénavant est équipée d'un dispositif de recueil pour enregistrer et transmettre votre demande à la Préfecture.

Pour plus d'informations : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358>

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la date de validité est passée à 15 ans.

La validité des cartes nationales d'identité délivrées à des personnes majeures entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 est prolongée de 5 ans.

## PASSEPORTS

Les dossiers sont délivrés et contrôlés dans la Mairie de votre commune mais vous pouvez aussi effectuer une pré demande de renouvellement de passeport sur le site : [mon.service-public.fr](http://mon.service-public.fr)

Une fois votre dossier complet, vous devez prendre rendez-vous à la mairie de Frouard au 03-83-49-13-25 puisqu'une nouvelle procédure de délivrance de passeports a été mise en place et chaque demandeur doit être présent pour la signature du document.

## RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens, filles et garçons, doivent se faire recenser en Mairie dès leur 16<sup>ème</sup> anniversaire. Se munir du livret de famille des parents ainsi que de la carte nationale d'identité. Une attestation vous sera délivrée et vous sera indispensable pour toute inscription : examens, permis de conduire...

## NOUVEAUX HABITANTS

Vous venez d'emménager sur la Commune, vous pouvez vous présenter en Mairie avec votre livret de famille pour la mise à jour de notre logiciel de population ou encore pour vous inscrire sur les listes électorales.

## ELECTIONS

Elections législatives :

Le 1<sup>er</sup> tour aura lieu le 11 juin 2017 et le 2<sup>ème</sup> tour le 18 juin 2017. **Ouverture du bureau de vote de 8h à 18h.**

## URBANISME

Pour tout renseignement ou pour prendre rendez-vous, vous pouvez contacter le service urbanisme du Bassin de Pompey les lundi-mardi-mercredi de 9h à 12 h et les jeudi et vendredi de 14 h à 17 h 30 au 03.83.49.81.92. Pour effectuer vos démarches et mener à bien vos projets de construction ou de réhabilitation, rendez-vous sur le site [www.bassinpompey.fr](http://www.bassinpompey.fr)

Rubriques « En 1 clic » Habitat – Urbanisme – Permis de construire et autres autorisations d'urbanisme.

# INFORMATIONS DIVERSES

## NUISANCES SONORES

L'utilisation d'engins équipés de moteurs bruyants tels que les tondeuses, les motoculteurs, scies mécaniques, bétonnières... à moins de 100 mètres des habitations est autorisée :

Jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
---

Samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
-------------------------------------

Dimanches et jours fériés de 10h à 12h
--

## PANNEAUX DE SIGNALISATION



Nous vous rappelons que ce panneau signifie qu'il faut céder le passage aux usagers venant en sens inverse. Flèche rouge (à droite).



Et celui-ci signifie que c'est vous qui avez la priorité. Panneau bleu, grosse flèche blanche à droite et petite flèche rouge à gauche.

## STATIONNEMENT DANS LES RUES DU VILLAGE

Il est rappelé que les trottoirs relèvent entièrement du domaine public. Aucun riverain n'est propriétaire le long de sa maison. Certaines rues sont encombrées par des voitures en stationnement qui gênent la circulation.

Il est demandé expressément aux personnes qui possèdent garage et allée, d'y rentrer leur(s) véhicule(s).

D'autre part des places de parking existent dans le village à certains endroits notamment pour les véhicules utilitaires. En effet, ils sont une gêne en raison de leur gabarit ainsi que pour la visibilité de la circulation.

Nous comptons sur votre civilité. **Dans le cas de non-respect, la police intercommunale est chargée de verbaliser.**

De plus, tout habitant est prié de rentrer ses poubelles après passage des éboueurs afin de désencombrer les trottoirs.

## AMENDE STATIONNEMENT INTERDIT

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, l'amende pour stationnement interdit est passée de 35 € à 135 €.

## AVIS AUX DETENTEURS DE CHIENS DANGEREUX

Les propriétaires de chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie sont désormais tenus de déposer en Mairie une demande de permis de détention.

La liste des personnes habilitées à dispenser la formation est disponible au secrétariat.

## DEJECTIONS CANINES

Les propriétaires de chiens sont priés de bien vouloir ramasser

les déjections faites sur la Commune.

## BORDS DE MAUCHERE

Rappel : l'entretien de la Mauchère doit être réalisé par les propriétaires de parcelles jouxtant la Mauchère. Il est interdit d'aménager les berges ou de déposer des déchets verts le long du ruisseau.

## EGOUTS

Il est rappelé qu'il est formellement interdit de déverser quelque matière que ce soit dans les égouts.

Les contrevenants seront verbalisés.

## TRANSPORTS

Renseignements sur les itinéraires, les horaires et les correspondances sur le site [www.bassinpompey.fr](http://www.bassinpompey.fr) ou Allosit au 03.83.49.23.23.

## TRI SELECTIF

Nous vous rappelons qu'il est important de faire le tri. Vous pouvez mettre **tout emballage** dans le sac de tri transparent et jaune. Une plaquette d'information est à votre disposition en mairie ainsi que des sacs de tri.

Pour tout problème lié à vos bacs, appelez le Bassin de Pompey au 03.83.49.81.81 et demandez le secrétariat du service Environnement.

**Verre** : bennes situées

- à côté du terrain de foot ;
- à côté de l'école ;
- sur le parking derrière le Manigai.

**Vêtements** : une benne à côté de l'école.

**Bouchons de liège** : un bac se situe à côté de l'école.

**Piles usagées** : en mairie, une boîte est à votre disposition pour y déposer vos piles usagées.

**Vignettes de déchetterie** : les habitants du Bassin de Pompey peuvent obtenir la vignette d'accès à la déchetterie et à la composterie intercommunale dans leur Mairie (pour un véhicule de tourisme) ou au Bassin de Pompey. Se munir de la carte grise de votre véhicule et un justificatif de domicile.

**Déchets biodégradables** : (déchets de cuisine, de jardin et autres déchets organiques) la collecte se fait les **mardis**. Les bacs sont à sortir **la veille c'est-à-dire le lundi soir**.

Vous pouvez vous procurer les sacs biodégradables en Mairie.

**Ordures ménagères** :

La poubelle grise au couvercle bleue est collectée le **samedi**. Les bacs sont à sortir la veille c'est-à-dire le vendredi soir.

**LE RELAIS ASSISTANT(E)  
MATERNEL(LE)  
« LA MARELLE » DU  
BASSIN DE POMPEY**

est à votre disposition pour tout renseignement tant pour les assistant(e)s maternel(le)s que pour les parents.

Vous êtes parents et avez besoin d'employer une assistante maternelle. Quelles démarches effectuer, comment négocier, dialoguer, instaurer une relation de confiance, établir le contrat, verser le salaire. Autant de questions sur lesquelles le Relais Assistant Maternel peut vous accompagner.

**Accueil téléphonique :**

**03.83.49.81.36**

Lundi et mardi de 14h à 17h30 ;

Mercredi de 9h à 12h.

**L'EST REPUBLICAIN**

Vous pouvez visionner les photos et le début des articles parus ces derniers mois sur Malleloy. Sur **[www.estrepublicain.fr](http://www.estrepublicain.fr)** cliquez sur l'onglet "Communes". Choisissez votre département et cliquez sur la commune de votre choix.

**BALAYAGE DES RUES**

La société Vialysse balayera les rues du village aux dates suivantes : mardi 13 juin ; mardi 5 septembre ; mardi 7 et 28 novembre 2017.

**JOURNEES DU  
PATRIMOINE**

Les journées du Patrimoine se dérouleront les 16 et 17 septembre 2017. Toutes les informations seront données par la Communauté de Communes du Bassin de Pompey par dépliants distribués dans les boîtes aux lettres début septembre.

**ENLEVEMENT DES  
EPAVES**

Une convention a été passée avec la CCBP pour l'enlèvement à titre gracieux des véhicules en état d'épave. Si vous êtes concernés, rapprochez-vous de la Mairie.

**SITE INTERNET**

<http://www.malleloy.mairie54.fr/>

**CENTRE AERE « LOISIRS POUR L'ENFANCE »**

Le centre aéré fonctionnera du 10 juillet au 4 août 2017 (enfants de 4 à 13 ans).

Inscriptions le samedi 10 juin de 10 h à 12 h dans la salle annexe de la Mairie.

Renseignements auprès de Joëlle BAUQUEL, la directrice au 06-10-26-48-61/03-83-49-09-71.

BASSIN DE POMPEY

# Ordures ménagères : ça baisse !

Le conseil de communauté a validé la baisse de la TEOMi qui passe de 10,10 % à 9 % : économie certes minime pour le contribuable mais économie tout de même.

**E**n général on en entend parler quand ça augmente. Et c'est malheureusement bien souvent le cas. Mais cette fois, sur le bassin de Pompey, la fiscalité liée aux ordures ménagères va baisser. Une explication logique : le tonnage des déchets résiduels baisse - et c'est leur traitement qui coûte le plus cher - et celui des recyclables ou valorisables augmente - et leur coût de gestion est moindre. Donc logiquement on dépense moins. Et comme le calcul de la TEOMi tient compte d'une part variable (20 %) pour inciter les habitants à trier plus, cela aura donc une répercussion sur la feuille d'impôts 2017 (entre 20 et 30 € selon les cas).

Tout d'abord, la communauté de communes a demandé aux foyers d'étendre le tri collecté en porte en porte à l'ensemble des emballages et au papier. Un geste plus simple à adopter.

Les bacs destinés aux déchets résiduels ont été pucés, afin de relever la fréquence de présentation à la collecte. En effet, les nouvelles consignes données étaient d'attendre que le bac soit



Le tonnage des déchets fermentescibles a augmenté de 18 %. Ces déchets sont transformés à la composterie de Marbach et le compost est récupéré par les habitants du Bassin.

plein pour le sortir. Or, si l'on déduit les déchets fermentescibles qui sont également ramassés séparément dans le bac vert, les ordures résiduelles sont considérablement réduites. Il n'est pas rare de sortir sa poubelle grise qu'une seule fois par mois. Le

résultat (voir encadré) ne s'est pas fait attendre mais il faudra encore faire mieux si l'on veut atteindre les objectifs fixés par la Communauté de Communes, soit sur 5 ans, - 30 % de déchets résiduels et +40 % de déchets recyclés.

## Des résultats qui vont dans le bon sens

Entre 2015 et 2016, les déchets recyclables secs ont augmenté de 32 % (de 1782 t à 2347 t) mais ce chiffre est un peu faussé car désormais on y inclut le papier, le verre a augmenté de 14 % (de 1022 t à 1162 t) et la fraction fermentescible (déchet de cuisine) de 18 % (de 3090 t à 3632 t). A noter que pour cette catégorie de déchets, le bac vert ne doit pas déborder exagérément et seul un sac de 100 l supplémentaire pour les déchets de jardin est autorisé.

## NOUVEAU ! en un clic toutes les offres d'emplois près de chez soi

Le bassin de Pompey vient de lancer un nouveau service internet pour faciliter les rencontres entre les entreprises du territoire et leurs futurs salariés.

Cette plateforme digitale propose principalement :

- Un métamoteur de recherche permettant la récupération en temps réel d'offres (emploi, stages, formations) à pourvoir sur le territoire de la Communauté de Communes et dans un rayon de 50 km.
- Un système de dépôt d'offres permettant à la Communauté de Communes et aux acteurs locaux de l'emploi d'insérer une offre dans la plateforme digitale.
- Un espace d'informations (actualités, informations institutionnelles, présentation du territoire)

<http://emploi.bassinpompey.fr> a été lancé officiellement à l'occasion des Rencontres Intercommunales du Travail et de l'Emploi qui se sont

déroulées le 18 mai dernier. A cette occasion, les 200 visiteurs ont pu découvrir ce nouveau service sur le stand du Bassin de Pompey où une borne tactile avait été installée.



**Mon appli**  
l'application citoyenne  
du Bassin de Pompey  
[www.bassinpompey.fr/appli](http://www.bassinpompey.fr/appli)



Un nid de poule,  
des problèmes d'éclairage,  
la présence de débris  
dans votre rue,  
signalez-le rapidement !

FLASHEZ MOI




Bassin de  
**Pompey**  
Communauté de Communes

**Mon appli**  
l'application citoyenne  
du Bassin de Pompey



Bassin de  
**Pompey**  
Communauté de Communes

Grâce au service « Mon appli » ...  
...devenez acteur de votre territoire

Vous avez constaté un désordre sur la voie publique,  
signalez-le rapidement aux services de la Communauté de  
Communes avec le nouveau service en ligne « Mon appli ». Accessible depuis tous les smartphones et via internet,  
quelques secondes suffisent pour nous indiquer le lieu du  
désordre et même envoyer une photo.

[www.bassinpompey.fr/appli](http://www.bassinpompey.fr/appli)



Propreté  
Éclairage public  
Voirie  
Signalisation  
Mobilier urbain  
Transport  
Déchets ménagers  
Suggérer  
Féliciter

afao  
La Communauté de Communes du bassin ISD 3001 pour des services de qualité et 120 1407 pour un environnement préservé. Son engagement pour les actions d'énergie et la lutte contre les changements climatiques en faveur de 30% par habitant du Bassin de Pompey.

CAP  
Citergie  
L'avenir de nos territoires

DÈS MAINTENANT  
DANS MON DÉPARTEMENT

**La carte d'identité  
à portée de clic !**



- Je peux faire ma pré-demande en ligne
- Je gagne du temps
- Je m'adresse à l'une des mairies à ma disposition\*
- Mon titre est plus sûr

\* Une des mairies équipées du nouveau dispositif disponible sur le site de ma préfecture.

MES DÉMARCHES  
à portée de clic

**L'État simplifie mes démarches  
dans mon département !**

**Ma demande de carte d'identité se simplifie :**

- Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- Je crée pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://predemande.cni.ants.gouv.fr/> et je saisis mon état-civil et mon adresse.
- Je prends note du numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- Je choisis l'une des mairies équipées de bornes biométriques (liste sur le site de ma préfecture). Certaines mairies proposent des rendez-vous pour éviter les files d'attente.
- Je rassemble les pièces justificatives.
- Je me présente au guichet de la mairie avec mon numéro de pré-demande pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

MES DÉMARCHES  
à portée de clic

Pour toute information :  
[www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr)

Imprimé par le DRIA

# RENSEIGNEMENTS UTILES

## MAIRIE

Horaires d'ouverture  
au public :

Le lundi de 13h30 à 18h

Du mardi au vendredi  
de 13h30 à 16h30

Le Maire reçoit  
sur rendez-vous

☎ 03.83.24.14.85 ☎

[mairie.malleloy@gmail.com](mailto:mairie.malleloy@gmail.com)  
<http://www.malleloy.mairie54.fr/>

## DECHETTERIE FROUARD:

(face à l'écluse de Clévant)

Heures d'ouverture aux  
particuliers :

Du lundi au vendredi

10 h à 12 h 30

et 13 h 30 à 19h

Le samedi : 10 h à 19 h

Dimanche et jours fériés :

10 h à 13 h

**Fermeture à 18h  
du 15/11 au 15/03**

## POINT TRI : VERRE

- Rue de la gare
  - parking derrière le Manigai,
  - A côté du terrain de football
- VETEMENTS** rue de la Gare

## COMPOSTERIE :

Champs Mougenot – RD907

Sur la droite à la sortie  
de Marbache

en direction de Saizerais

Du lundi au vendredi :

du 15/10 au 15/04

de 8 h à 14 h

Le samedi de 10 h à 17 h

du 16/04 au 14/10 de 8h à  
16h

## GENDARMERIE de FROUARD

9, Rue Anatole France

☎ 03.83.49.30.76

**Police Secours = 17**

## PREFECTURE 54

1, rue du Préfet Erignac

54000 Nancy

☎ 03.83.34.26.26

## L'EST REPUBLICAIN

Correspondant : Marcel Klein

☎ 03.83.38.21.09

☎ 06.26.20.57.79

✉ marcello54@free.fr

Dépositaire : Patrice Rambour

8, impasse de Goudinot

à Custines

☎ 03.83.24.27.84

## LA POSTE

Lundi 9h30-12h/14h-16h30

Mardi, mercredi, vendredi

8h30-12h/14h-16h30

Jeudi 8h30-12h

Samedi 8h30-11h30

☎ 03.83.24.38.21

[www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)

## ECOLE

Directeur Mr SALEUR

☎ 03.83.24.15.37

✉ ce.0540712f@ac-nancy-  
metz.fr

## POLE EMPLOI

112, Allée Espace Saint Martin

54700 Pont-à-Mousson

☎ 03.83.81.00.48

## CENTRE ANTIPOISON

☎ 03.83.22.50.50

## HOPITAL CENTRAL

29, Avenue du Maréchal de

Lattre de Tassigny

54035 Nancy

## HOPITAL DE BRABOIS

Avenue de Bourgogne

54500 Vandoeuvre

## MATERNITE REGIONALE

Rue du Dr Heydenreich

54000 Nancy

☎ 03.83.85.85.85

## POLYCLINIQUE MAJORELLE

1240 av. Raymond Pinchard

54100 Nancy

☎ 08.83.94.41.00

## VETERINAIRE

Sophie LEMOINE

4, Rue du 10 septembre 1944

54670 Custines

☎ 03.83.23.64.20

## INFIRMIERES A CUSTINES

Isabelle PELLEGRIN

Cécile PARAN

60, Rue du Général Leclerc

☎ 03.83.23.63.12

☎ 06.30.02.96.49

JANESIK Isabelle,

MICHALAK Jocelyne et

SCHEMMER Stéphanie

29, Rue du Général Leclerc

☎ 03.83.49.35.87

## KINESITHERAPEUTES

Anne SERTHELON

SCM de la Garenne

2, Rue de la Garenne

54670 **Custines**

☎ 03.83.49.04.38

Céline MARCHAL

Marie-Léa THOMAS

20, Lot. le Grand Jardin

54670 **Malleloy**

☎ 03.83.24.27.13

## PHARMACIES CUSTINES

Pharmacie CHARROYER

1, Rue des vieilles Halles

☎ 03.83.49.32.59

Pharmacie de la Mauchère

58, Rue Général Leclerc

☎ 03.83.24.33.88

**Pharmacie de Garde 3237**

## MEDECINS A CUSTINES

Frédéric et Ludovic BREDA

3, Rue de la Garenne

☎ 03.83.49.35.25

Raphaël PTAK

2, Rue de l'Hôtel de Ville

☎ 03.83.49.37.49

## MEDECINS A FAULX

Alexis RETOURNAY

27, Rue de la Libération

☎ 03.83.24.00.00

Christelle LUCHINI et

Céline PERRY

11, Rue du Stade

**Service de garde Médical**

08.20.33.20.20